



Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes

840, rue Pasteur - B.P. 33
38670 Chasse-sur-Rhône
Tél. : 04 72 49 23 30
Fax : 04 72 49 23 39
chasse@aliantis.net

Centre Associatif BORIS VIAN
13, Avenue Marcel Paul

69200 VENISSIEUX

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES
ANNUELS**

Exercice clos le 31/12/2025

Commissariat Finances Révisions

Membre de



DIFFERENCE



Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Aux adhérents du Centre Associatif BORIS VIAN

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association BORIS VIAN relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Centre Associatif BORIS VIAN à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels (paragraphe 1.2. Principes, règles et méthodes comptables).

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de nos travaux d'audit, nous nous sommes assurés de la correcte comptabilisation des subventions. Nos travaux ont notamment porté sur le contrôle de l'adéquation des montants présentés dans les postes de subvention avec les documents établis par les financeurs.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de votre Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Chasse sur Rhône, le 27 Mai 2026

Le Commissaire aux comptes
COMMISSARIAT FINANCES REVISIONS

V. COUGNOT



M. MARION



Commissariat Finances Révisions

Membre de



DIFFERENCE



aliantis



BILAN

Centre Associatif Boris Vian

Au : 31/12/2025

ACTIF		EXERCICE 2025			EXERCICE 2024
		Brut	Amortissements et provisions	Net	
Actif immobilisé	Immobilisation incorporelle				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et développement				
	concession, logiciel et droits similaires	2 141	2 141	0	0
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	Total	2 141	2 141	0	0
	Immobilisation corporelle				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériels, outillage industriels				
	Autres immobilisations corporelles	27 624	27 332	292	269
	Immobilisations grevées de droits				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	Total	27 624	27 332	292	269
Actif circulant	Immobilisations financières (2)				
	Participations (b)				
	Créances rattachées à des participations				
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	Total	0	0	0	0
	Total I	29 765	29 473	292	269
	Stocks et en cours				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En cours de production [biens et services]				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
Actif circulant	Fournisseurs débiteurs				
	Créances (3)	9 653		9 653	10 372
	Créances usagers et comptes rattachés				
	Autres créances				3 553
	Total	9 653		9 653	13 925
	Autres titres				
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments de trésorerie				
	Disponibilités	196 510		196 510	185 257
	Charges constatées d'avance (4)				
	Total II	206 163		206 163	199 182
Actif circulant	Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
	Primes de remboursement des emprunts (IV)				
	Ecarts de conversion Actif (V)				
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
	Primes de remboursement des emprunts (IV)				
	Ecarts de conversion Actif (V)				
	TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)	235 928	29 473	206 455	199 451
	(1) Dont droit au bail				
	(2) Dont à moins d'un an (brut) des immobilisations financières				
	(3) Dont à moins d'un an (brut)				
Engagements	Legs nets à réaliser acceptés par les organismes statutaires compétents				
	Legs nets à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle				
	Dons en nature restant à vendre				
	Autres				

comptabilité tenue en euros

BILAN

Centre Associatif Boris Vian

Au : 31/12/2025

PASSIF		2025	2024
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise (legs, donations, subv inv, biens renouvelables)		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves:		
	Report à nouveau	44 581	37 350
	Résultat de l'exercice	6 291	7 231
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	Apports		
	Legs et donations		
	Résultat sous contrôle de tiers financeurs		
	Ecart de réévaluation		
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme		
	Provisions réglementées		
	Droits des propriétaires (commodat)		
Total I		50 872	44 581
Provisions et fonds dédiés	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	52 633	48 388
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement et contributions financières	11 490	5 480
	Fonds dédiés sur autres ressources (apports, dons, legs et donations) contributions financières	400	
Total II		64 523	53 868
Dettes	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès établissements de crédits (2)		
	Emprunts et dettes financières diverses (3)		
	Avances et acomptes reçues sur commandes en cours(1)	170	
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	4 927	11 644
	Dettes fiscales et sociales	40 331	33 367
	Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
	Autres dettes	45 633	55 991
	Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance (1)			
Total III		91 060	101 002
Ecart de conversion passif (IV)			
TOTAL DU PASSIF (I+II+III+IV)		206 455	199 451
Renvois	Dettes sauf(1) à plus d'un an		
	Dettes sauf (1) à moins d'un an	91 060	101 002
	(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(3) Dont emprunts participatifs		
Engagements donnés	Sur les legs acceptés		
	Autres		

comptabilité tenue en euros

COMPTE DE RESULTAT

Centre Associatif Boris Vian

Au : 31/12/2025

		Exercice 2025	Exercice 2024
Produits d'exploitation	Cotisations	4 120	4 719
	Ventes de marchandises		
	Biens		
	Production vendues		
	Services liés à des financements réglementaires		
	Autres services	29 706	26 905
	Montant net du chiffre (dont à l'exportation)		
	Production stickée		
	Production immobilisée		
	Produits nets partiels sur opérations à long terme		
	subventions d'exploitation	324 422	282 500
	Aides fondations d'entreprises et contributions financières		
Charges d'exploitation	Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges		45 872
	Autres produits (1)	655	561
	Utilisation de fonds dédiés	5 480	13 800
	Total des produits d'exploitation	364 382	373 798
	Marchandises		
	Achats		
	Variation de stocks		
	Matières premières et autres approvisionnements		
	Achats		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	29 244	35 901
	Impôts, taxes et versements assimilés	3 243	3 124
Charges d'exploitation	salaires et traitements	203 258	193 311
	charges sociales et autres charges du personnel	73 924	68 132
	-sur immobilisations		
	amortissements	277	1 799
	Dotations		
	d'exploitation		
	-sur actif circulant		
	-pour risques et charges	4 245	6 106
	Subventions versées par l'association	33 510	55 000
	Autres charges	3	1
	Reports en fonds dédiés	11 890	5 480
	Total des charges d'exploitation	359 595	368 295
Résultat d'exploitation		(I-II) 4 788	5 502
Opér. Comm.	Excédents ou déficits transférés	III	
	Déficits ou excédents transférés	IV	
Produits financiers	Produits financiers de participations		
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placements et créances d'actif immobilisé	1 934	1 729
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur provisions, transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Prduits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers	V 1 934	1 729
Charges financières	dotations financières aux amortissements et provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières	VI	
Résultat financier		(V-VI) 1 934	1 729
Résultat courant avant impôts		(I-II+III-IV+V-VI) 6 722	7 231
Renvois	(1) Dont : Dons	654	559
	Legs et donations		
	Ventes de dons en nature		
	(2) Y compris redevances de crédits-bails		
		mobilier	
		immobilier	

comptabilité tenue en euros

COMPTE DE RESULTAT

Centre Associatif Boris Vian

Au : 31/12/2025

		Exercice 2025	Exercice 2024
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestions		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels VII		
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestions		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	Total des charges exceptionnelles VIII		
	Résultat exceptionnels (VII-VIII)		
	Participations des salariés aux résultats IX		
	Impôts sur les sociétés (revenus de capitaux mobiliers) X	431	
	Total des produits (I+III+V+VII+XI) XIII	366 316	375 526
	Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X+XII) XIV	360 026	368 295
	Excédent ou Déficit (XIII-XIV) (XIII-XIV)	6 291	7 231
Evaluation des contributions volontaires en nature			
Produits			
	Bénévolat	2 117	2 393
	Prestations en nature	138 550	132 362
	Dons en nature		
Charges			
	Secours en nature		
	mise à disposition de biens et services	138 550	132 262
	Personnel bénévole	2 117	2393

comptabilité tenue en euros

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

CENTRE ASSOCIATIF BORIS VIAN
13 AVENUE MARCEL PAUL 69200 VÉNISSIEUX

Ce rapport contient 18 pages

Table des matières

Présentation et descriptions

1 Faits majeurs de l'exercice

- 1.1 Événements principaux de l'exercice
- 1.2 Principes, règles et méthodes comptables
 - 1.2.1 Présentation des comptes
 - 1.2.2 Méthode générale
 - 1.2.3 Changement de méthode d'évaluation

2 Informations relatives au bilan

- 2.1 Actif
 - 2.1.1 Tableau des immobilisations
 - 2.1.2 Tableau des amortissements
 - 2.1.3 Immobilisations incorporelles
 - 2.1.4 Immobilisations corporelles
 - 2.1.5 Immobilisations financières
 - 2.1.6 Créances
 - 2.1.7 Produits à recevoir
 - 2.1.8 Valeurs mobilières de placement
 - 2.1.9 Charges constatées d'avance
- 2.2 Passif
 - 2.2.1 Fonds associatifs
 - 2.2.2 Provisions pour risques et charges
 - 2.2.3 Engagements pris en matière de retraite et engagement similaires
 - 2.2.4 Provisions pour médailles du travail
 - 2.2.5 Report à nouveau avant répartition du résultat
 - 2.2.6 Etat des dettes
 - 2.2.7 Fonds dédiés- Tableaux de suivi
 - 2.2.8 Fournisseurs et comptes rattachés
 - 2.2.9 Informations à caractère fiscal
 - 2.2.10 Charges à payer

3 Autres informations

- 3.1 Information sur les subventions
- 3.2 Information relative à la rémunération des dirigeants
- 3.3 Information concernant les contributions volontaires : nature, importance (bénévolat, mise à disposition...)

- 3.4 Effectif salarié
- 3.5 Engagements hors bilan
 - 3.5.1 Emprunt auprès des organismes bancaires
 - 3.5.2 Dettes garanties par des sûretés réelles
 - 3.5.3 Engagements financiers
 - 3.5.4 Crédit-bail

Présentation du CABV

Objet social :

- L'aide à l'émergence, à la création, au développement d'initiatives d'habitants et d'associations.
- La coordination, la fédération des activités associatives, d'initiatives d'habitants ainsi que l'élaboration et l'accompagnement d'actions individuelles et collectives.
- La promotion de la vie associative en direction de l'ensemble de la population
- Le travail en partenariat avec les acteurs de terrain et la municipalité de Vénissieux
- La concertation et l'analyse de l'évolution de la vie associative sur la commune.
- La formation de bénévoles, de professionnels et autres acteurs

Le CABV défend ces buts dans le respect de la neutralité confessionnelle, politique, de non discrimination et de non violence

Les moyens mis en œuvre :

- Des ressources financières : cotisations des membres, subventions publiques ou privées, recettes provenant de biens vendus ou de prestations fournies, de dons.
- 6 salariés permanents
- Mise à disposition de la maison des associations de Vénissieux et de moyens matériel par la ville de Vénissieux

1 Faits majeurs de l'exercice

1.1 Événements principaux de l'exercice

L'activité de formation professionnelle n'a pas été mise en place sur l'année 2025.

Pour la deuxième année le CABV est porteur financier de la subvention « cité éducative » attribuée par la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités. 33 510 € sont à reverser à des associations et des centres sociaux à la demande du financeur. Au 31/12 cette subvention n'a été reversée qu'à hauteur de 4508,55 €.

Sur les 25 000 € de subvention « cité éducative » accordés au CABV, 5 000 € concerne le portage financier de la subvention et 20 000 € concerne des événements réalisés au CABV avec des associations de proximités sur le thème de la parentalité. Au 31/12, toutes ces animations n'ont pu se faire et 6 490 € sont reportées sur 2026.

•

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

1.2.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

Le bilan, le compte de résultat, l'annexe.

1.2.2 Méthode générale

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation Française en vigueur, résultant des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement 099-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement 099-01, au règlement A.N.C. 2018-06 et au règlement ANC 2022-06.

L'association a appliqué pour la première fois en 2025 le règlement ANC 2022-06 (nouveau plan comptable). Les principaux impacts pour le CABV sont la constatation sur la ligne « subvention » en 2025 des aides FONJEP et Adultes relais, à hauteur de 36 K€. Ces aides apparaissaient en « transfert de charges » en 2024 pour 46 K€.

1.2.3 Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Notamment, les durées d'usage ont été appliquées pour le calcul des amortissements des immobilisations non décomposables, dans la mesure où l'association n'excède pas les seuils fixés par le décret du 30/12/2005 (réforme des actifs).

L'association ne détient pas d'immobilisation décomposable.

2 Informations relatives au bilan

2.1 Actif

2.1.1 Tableau des immobilisations

Voir tableau joint

2.1.2 Tableau des amortissements

Voir tableau joint

2.1.3 Immobilisations incorporelles

2.1.3.1 Principaux mouvements

Néant

2.1.3.2 Frais d'établissement

Néant

2.1.3.3 Méthode d'amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels, progiciels et sites internet	Linéaire	1 à 2 ans

2.1.4 Immobilisations corporelles

2.1.4.1. Principaux mouvements

Acquisition de 2 ordinateurs qui seront mis à disposition lors des formations pour un montant de 300 €

2.1.4.2. Méthode d'amortissement

Types d'immobilisation	Mode	Durée
Installation techniques	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	3 à 5 ans

2.1.4.3 Crédit-bail

	Terrains	Constructions	Installations matérielles	Autres	Total
Valeur d'origine					
Amortissements:					
Cumuls exercice antérieur					
Dotation de l'exercice					
Total	NEANT				

2.1.5 Immobilisations financières

2.1.5.1 Principaux mouvements

Néant

2.1.6 Créances

Créances	Montant brut	liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Fournisseurs débiteurs			
Créances clients et comptes rattachés	9 653	9 653	
Autres créances			
Charges constatées d'avance			
Total	9 653	9 653	

2.1.7 Produits à recevoir

Usagers, produits non encore facturés
Facturation 4ème trimestre Impact Emploi : **2 875 €**

2.1.8 Valeurs mobilières de placement

Néant

2.1.9 Charges constatées d'avance

Néant

2.2 Passif

2.2.1 Fonds associatifs

2.2.1.1 Fonds associatifs sans droit de reprise

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
fonds associatifs sans droits de reprise				
Subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables par l'organisme		NEANT		

2.2.1.2 Réserve pour projet associatif

Néant

2.2.1.3 Autres fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs avec droit de reprise	NEANT			
Apports				
Subventions d'investissement sur biens renouvelables par l'organisme				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
Résultats sous contrôle de tiers financiers				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissements sur des biens non renouvelables par l'organisme				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				

2.2.2 Provisions pour risques et charges

2.2.2.1 Tableau des provisions pour risques et charges

Voir tableau joint

Elles s'élèvent à **52 633 €** et concernent :

- la provision pour Indemnité de Départ à la Retraite : **52 633 €**

2.2.3 Engagements pris en matière de retraite et engagements similaires

Le montant des droits acquis par les salariés pour indemnités de départ à la retraite à la date de clôture de l'exercice, pour les salariés embauchés en contrat à durée indéterminée, s'élève à :

52 633 €. Ce montant tient compte d'un pourcentage de probabilité de présence dans l'association à l'âge de la retraite. Il comprend les charges sociales aux taux réellement observés au sein de l'association.

Ce montant est entièrement comptabilisé en provisions pour risques et charges.

2.2.4 Provisions pour médailles du travail

Il n'y a pas d'usage d'entreprise en la matière.

2.2.5 Report à nouveau avant répartition du résultat

Tableau du report à nouveau avant répartition du résultat		
Nature du report à nouveau	Débiteur	Créditeur
Report à nouveau des activités sous contrôle de tiers financeurs destinées :		
- à l'exercice		
- aux exercices ultérieurs		
Report à nouveau non affecté des activités sous contrôle de tiers financeurs		
Report à nouveau des activités propres de l'association		44 581
		44 581

2.2.6 Etat des dettes

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins d'1 an	Echéances	
			A plus 1 an	A plus 5 ans
Emprunts obligatoires convertibles				
Autres emprunts obligatoires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont:				
- à 2 ans au maximum à l'origine				
- à plus de 2 ans à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Avances et acomptes reçues sur commandes en cours	170	170		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 927	4 927		
Dettes fiscales et sociales	40 330	40 330		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes *	45 633	45 633		
Produits constatés d'avance				
Total	91 060	91 060		

* dont 32 001,45 € de subvention à reverser à d'autres associations et centres sociaux et 13 631,18 € trésorerie gérée à la demande de groupes informels non constitués en association

2.2.7 Fonds dédiés- Tableaux de suivi

2.2.7.1 Subventions de fonctionnement affectées

Ressources / Situation	Montant des fonds affectés au projet (19)	Fonds dégagés au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice (7894)	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6894)	Fonds restants à engager en fin d'exercice (19)
		A	B	C	D=A-B+C
Sur subvention		5 000	5000	1 1 490	11 490
Sur contributions		480	480	400	400
Total		5 480	5 480	11 890	11 890

2.2.8 Fournisseurs et comptes rattachés

	Nature	Montant fin d'exercice
Fournisseurs	Exploitation	1 435
Factures non parvenues	Exploitation	3 492

2.2.9 Informations à caractère fiscal

L'association n'est pas soumise aux impôts commerciaux

2.2.10 Charges à payer

Les charges à payer se décomposent comme suit :

- Provision congés payés : **14 794 €**
- Formation professionnelle continue 2025: **3 243 €**
- Provision charges sociales sur congés payés : **5 347 €**

3 Autres informations

3.1 Informations sur les subventions

- Subventions Etat politique ville : **17 000 €**
- Subvention Etat FDVA : **7 500 €**
- Subvention Etat Cité Éducative portage : **5 000 €**
- Subvention Etat Cité Éducative à reverser à d'autres entités : **33 510 €**
- Subvention Etat Cité Éducative : **20 000 €**
- Subvention métropole de Lyon politique ville : **26 000 €**
- Subvention ville Vénissieux fonctionnement : **170 000 €**
- Subvention ville Vénissieux politique ville : **9 000 €**
- Subventions fonjep : **28 428 €**
- Subvention sur contrat adulte relais : **7984 €**

3.2 Information relative à la rémunération des dirigeants

« En application de l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés s'est élevé à **0 €** en 2025.»

3.3 Informations concernant les contributions volontaires : nature, importance (bénévolat, mise à disposition ...)

Le bénévolat pour l'année 2025 est évalué à **2 117 €** et correspond à 126 heures

Le centre Boris Vian exerce ses activités dans les locaux mis gratuitement à disposition par la municipalité. Les charges liées au bâtiment sont estimées à **88 050 €**.

Par ailleurs, la municipalité met à disposition du centre associatif Boris Vian un équipement informatique et du mobilier remis à l'état en neuf en 2010 pour **50 500 €**

3.4 Effectif salarié

L'effectif est de **6** salariés au 31/12/2025 et **5,88** en équivalent temps plein.

3.5 Engagements hors bilan

3.5.1 Emprunt auprès des organismes bancaires

Néant

3.5.2 Dettes garanties par des sûretés réelles

Néant

3.5.3 Engagements financiers

Néant

3.5.4 Crédit-bail

Retraitement de crédits-bails					
	Terrains	Constructions	Installations matériels et outillages	Autres	Total
Valeur d'origine	NEANT				
<i>Amortissements</i>					
- cumuls exercices antérieurs					
- exercice					
Sous-total					
<i>Redevances payées</i>					
- cumuls exercices antérieurs					
- exercice					
Sous-total					
<i>Redevances restant à payer</i>					
- à 1 an au plus					
- à plus d'1 an et 5 ans au plus					
- à plus de 5 ans					
Sous-total					
<i>Valeur résiduelle</i>					
- à 1 an au plus					
- à plus d'1 an et 5 ans au plus					
- à plus de 5 ans					
Sous-total					
Montant pris en charge dans l'exercice					

Tableau des réserves et provisions

Centre Associatif Boris Vian

Au : 31/12/2025

Nature des réserves et provisions	Montant début d'exercice	Augmentation : donations	Diminution : reprises	Montant fin d'exercice
Réserves indisponibles Réserves statutaires ou contractuelles Réserves consécutives à l'octroi de subventions d'investissement Autres réserves réglementées Réserves pour projet associatif Autres réserves				
Total réserves				
Amortissement dérogatoires Autres provisions réglementées				
Total				
Provisions pour pertes sur contrat Autres provisions pour risque Provisions pour pensions et obligations similaires Provisions pour gros entretien Autres provisions pour charges	43 388	4 245		52 633
Total	43 388	4 245		52 633
Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles Immobilisations financières Stock et en-cours Usagers Autres provisions pour dépréciation				
Total				
Total général	43 388	4 245		52 633
Dont donations et reprises : - d'exploitation - financières - exceptionnelles		4 245		

Tableau des amortissements

Centre Associatif Boris Vian

Au : 31/12/2025

Immobilisations	Amortissements début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Virements poste à poste	Amortissements fin d'exercice
Frais d'établissement					
Total I					
Autres immobilisations incorporelles	2 141				2 141
Total II	2 141				2 141
Terrains					
Constructions					
Install. tech., matériel, outillage	1 896				1 896
Install. Générales, ag. am. divers					
Matériels de transport					
Mat. bur. et informatique, mobilier	25 159	277			25 436
Immobilisations grevées de droits					
Total III	27 055	277			27 332
Participations					
Créances rattachées à des part.					
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immob. financières					
Total IV					
Total général (I+II+III+IV)	29 196	277			29 473

Compatibilité tenue en euros

Tableau des immobilisations

Centre Associatif Boris Vian

Au : **31/12/2025**

Immobilisations	Valeur brute début exercice	Acquisitions	Rebut	Virements poste à poste	Valeur brute fin d'exercice
Frais d'établissement					
Total I					
Autres immobilisations incorporelles	2 141				2 141
Total II	2 141				2 141
Terrains					
Constructions					
Install. tech., matériel, outillage	1 896				1 896
Install. Générales, ag. am. divers					
Matériels de transport					
Mat. bur. et informatique, mobilier	25 428	300			25 728
Immob. corp. en cours					
Avances et acomptes					
Total III	27 324				27 624
Participations					
Créances rattachées à des part.					
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immob. financières					
Total IV					
Total général (I+II+III)	29 465	300			29 765

Compatibilité en euros